

ANNEXE 3 : Définition des dépenses en Occitanie

- **Compétences techniques et artistiques**
 - Salaires, cachets et autres rémunérations (charges sociales incluses) des auteurs, artistes, figurants et techniciens régulièrement établis sur le territoire régional
- **Prestations techniques & logistiques**
 - Les prestations facturées par une structure dont le siège social, ou une succursale, est établi sur le territoire régional.
- **Location de décors**
 - Les frais de mise à disposition de décors situés sur le territoire régional, quelle que soit l'adresse de facturation.
- **Transports**
 - Les frais de transports à l'intérieur du territoire régional.
 - Les dépenses de transports (hors carburant) liées à la venue du tournage sur le territoire (depuis Paris ou d'une autre région).